



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 20 mars 2023

N° 2023 / 028

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 14 mars 2023, sous la présidence de M. Grégoire LONG, Maire.

Étaient présents : Roseline BONDIVENNE, Benoit COLIN, Alain PITON, Grégoire LONG, Emmanuel ANGONIN, Eddy LUSSIANA, Rachel BOURGEOIS, Sophie CAPELLI, Laurence MAS, Bahadir GUZEL, Nathalie SAULNIER, Marie-Christine MOREL, Lauriane DAVID, David GEAY, Serge LACROIX, Jean-Michel PEUGET

Excusés : Pierre GRANDCLEMENT pouvoir à Grégoire LONG ; Didier BERREZ pouvoir à Laurence MAS

Le secrétariat a été assuré par : Emmanuel ANGONIN

Nombre de Membres en exercice : 19	Votes pour : 19
Nombre de Membres présents : 17	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19	Abstention : 0

Objet : Mission de maîtrise d'œuvre – Aménagement des espaces publics – Attribution du marché

- Vu la convention-cadre « Petites Villes de Demain » signée le 9 novembre 2022, en particulier les orientations « Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions » et « Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine » ;
- Vu les fiches-actions n°AX 3-3 Voie cyclable, AX 3-5 Requalification des espaces publics phases 1 et 2, AX 1-3 Côte du Four Phase 3 Aménagements et AX 1-10 Requalification d'un quartier résidentiel Roche Rive de la convention-cadre « Petites Villes de Demain » ;
- Considérant que la mise en œuvre de ces actions nécessite l'intervention d'une équipe de maîtrise d'œuvre disposant des compétences suivantes :
 - o Paysagiste-concepteur
 - o Urbanisme, Architecture et paysage
 - o VRD et infrastructures
 - o Circulation et voirie, signalétique
 - o Economie de la construction
- Considérant la consultation engagée le 12 janvier 2023 selon la procédure adaptée du Code de la Commande Publique (MAPA restreint de maîtrise d'œuvre) ;
- Vu le résultat de cette consultation et l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 16 mars 2023 ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer le marché comme suit :

Tranches	Entreprises	Forfait provisoire de rémunération en € HT
Tranche ferme – Espaces publics 1 (Rue du Jura, rue des Sports, rue Anatole France, rue Edmond Grandmottet, allée des Lutins)	Atelier Chardon Paysages (mandataire) 14, rue Eugène Dubois 01000 Bourg-en-Bresse	64 250,00 €
Tranche ferme – Voie cyclable		21 750,00 €
Tranche optionnelle – Espaces publics 2 (Rue Roussin, rue du Lavoir, rue Pasteur, jeu de boules avenue Jean Jaurès)	ARCHIGRAPH SAS 403, rue des Rives de l'Ain 01160 VARAMBON	50 500,00 €
TOTAL		136 500,00 €

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché et toutes pièces à intervenir sur ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de Séance

Fait et délibéré.....

Le Maire,
Grégoire LONG

